

COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action 263 rue de Paris - Case 549 - 93515 MONTREUIL cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83



Déclaration préalable de la CGT et de la CGT Educ'action Conseil Supérieur de l'Éducation du 5 juillet 2012

En annonçant vouloir faire de l'Éducation un des axes prioritaires de son quinquennat, François Hollande s'est engagé à prendre des mesures pour marquer clairement la rupture avec son prédécesseur.

Pour la CGT, les besoins de la population, parmi lesquels l'Éducation, doivent redevenir la priorité de la Nation. Ce sont des droits fondamentaux, facteurs de cohésion et de progrès social.

Pour la CGT, un projet éducatif ambitieux pour notre pays doit s'étendre de la maternelle aux études supérieures, il se doit de prendre en considération l'Éducation Populaire, la Formation Professionnelle initiale et continue, la Recherche Publique et, bien évidemment, la Culture. Nous voulons une éducation assurant à chaque jeune, à la fois l'accès à la culture et à la citoyenneté, l'acquisition d'une formation générale et professionnelle débouchant, à terme, sur une qualification reconnue et le conduisant à une insertion professionnelle réussie, dans une démarche de transformation sociale.

L'école de la réussite pour tous et toutes est possible partout. Elle doit reposer sur des contenus ambitieux et des pratiques pédagogiques conformes à la volonté de démocratiser l'accès au savoir. Alors qu'il a été largement malmené pendant toutes ces dernières années, le système éducatif doit retrouver son sens de service public national avec toutes ses valeurs, notamment celles de gratuité (y compris dans l'enseignement supérieur), d'égalité d'accès et de droits, de laïcité.

Les personnels de l'Éducation doivent, quant à eux, pouvoir redonner un sens à leur métier et pouvoir exercer leurs missions dans des conditions répondant aux exigences du service public. Pour tous les personnels, cela passe par une formation initiale de haut niveau et un droit à la formation continue sur le temps de travail dans la proportion de 10 % du temps travaillé. Dans ce cadre, la CGT refuse la réforme de la mastérisation des concours enseignants et CPE. Elle revendique un recrutement niveau licence et une formation comme fonctionnaire stagiaire, débouchant sur un master. Cela passe aussi par la prise en compte de l'ensemble des missions des personnels, qui se sont largement développées ces dernières années, une reconnaissance statutaire du travail collectif et la revalorisation des différents métiers du système éducatif. Il faut élaborer un plan d'action ambitieux pour améliorer les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention et protéger la santé des personnels.

Il faudra, de plus, contribuer à rendre visible le travail invisible des personnels : leur service devrait inclure les travaux qui ne sont pas officiellement reconnus dans les textes, mais qui participent de leur rôle éducatif global.

C'est pourquoi nous prenons acte de votre volonté d'ouvrir des négociations sur l'ensemble des sujets se rapportant à l'Éducation pour aboutir, à la fin de l'année, à une loi de programmation sur l'école.

Nous souhaitons que le calendrier permette une réelle concertation associant tous les personnels et usagers.

Les premières exigences de la CGT sont :

* une scolarisation publique et gratuite en école pré-élémentaire dès deux ans quand les parents le souhaitent, obligatoire dès 3 ans jusqu'à 18 ans afin de délivrer une culture commune à tous les élèves, puis au-delà de 18 ans le plus loin possible, en fonction des aspirations personnelles, du projet professionnel,

* une solide formation initiale permettant une formation continue qualifiante et épanouissante : notamment en maintenant un service public de formation continue. Cela nécessite l'arrêt immédiat du processus de transformation des GRETA en GIP et la sauvegarde de l'AFPA,

* une mixité scolaire et sociale réaffirmée. Elle doit être repensée globalement dans le cadre d'une politique de la ville et de l'aménagement du territoire en raison de la suppression de la carte scolaire,

* la définition nationale des contenus éducatifs : personnels, salariés, élèves, parents, organisations syndicales, doivent être

parties prenantes de leur élaboration,

* la reconnaissance de tous les savoirs (littéraire, scientifique, technologique, économique, social, artistique, sportif, culturel) permettant l'émancipation, la réussite et l'épanouissement de chacun. L'École doit s'ouvrir au monde des autres professionnels de l'enfance et de l'adolescence, à l'Éducation Populaire. Elle doit travailler en équipe pluridisciplinaire,

* la reconnaissance des missions de remédiation scolaire et de l'enseignement adapté gravement remis en cause par une vision comptable et sommaire de la difficulté,

* une éducation à échelle humaine organisée en petites structures, mieux répartie sur le territoire, avec une organisation horaire adaptée au rythme des jeunes,

* des effectifs classe qui permettent des pédagogies différenciées. Pour réduire les inégalités, le manque d'appétence et l'échec, il faut des pédagogies qui donnent sens aux savoirs et plaisir d'apprendre et qui favorisent la démarche d'autonomie de l'élève, de coopération dans la classe, de construction et d'appropriation des savoirs, tout en respectant l'enseignement disciplinaire et en favorisant une approche interdisciplinaire,

* des formations débouchant sur des diplômes nationaux reconnus partout. L'ensemble des formations doit être reconnu à égalité, notamment dans les trois voies du lycée. L'orientation doit rester un service public national et se faire selon les projets professionnels des élèves et étudiants. De fait, elle ne doit se faire ni par défaut ni par voie sélective telle qu'elle est aujourd'hui mise en œuvre par l'orientation dite active au niveau universitaire,

* la fin de la politique libérale de gestion des personnels et des établissements, mise en œuvre ces dernières années, qui a entraîné pour les usagers une dégradation des rapports avec l'institution scolaire, pour les élèves une dégradation des conditions d'étude et pour les personnels une dégradation des conditions de travail : précarité, mépris, harcèlement, stress au travail et maladies professionnelles,

* la titularisation des personnels contractuels déjà employés et la création de nouveaux corps correspondant aux besoins permanents du service public pour mettre un terme définitif au recours à des personnels précaires.

L'éducation et la formation représentent un investissement pour l'avenir qui ne peut être conditionné par des considérations de rentabilité à court terme. Ignorer ce précepte conduit à créer un coût social, inscrit dans le futur, bien plus conséquent que les "économies" réalisées maintenant en supprimant des emplois au motif de réduire la dette publique.

Cet investissement doit porter sur des moyens humains et financiers, sur la formation des personnels et sur la recherche pédagogique. Ces trois axes sont indissociables. Cet investissement doit conjuguer l'intérêt individuel de chaque jeune avec l'intérêt collectif du pays.

Cela participe à construire une insertion professionnelle stable et reconnue et à la formation des citoyens, au final à l'émancipation de toutes et tous.